

L'an deux mille dix-sept, le lundi dix avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie se sont réunis, en la Salle Canada au Parc des Expositions de Lisieux sur convocation de Monsieur François AUBEY, Président, envoyée le quatre avril deux mille dix-sept et affichée au siège de la Communauté d'Agglomération à compter du même jour.

Membres en exercice : 136

Présents :

M. ANNE CHRISTIAN, MME ASSIRE MARTINE, M. AUBEY FRANÇOIS, M. AUBRIL BERNARD, M. AUNAY MARC, MME BACQ DE-PAEPE CHRISTELLE, M. BALLOT SYLVAIN, M. BARON-LEROY JACKY (suppléant M. ECOLASSE THIERRY), M. BAUCHET ROLAND, M. BEAUDOIN GERARD, M. BEAUJAN PATRICK, M. BEAUVISAGE JEAN-CLAUDE, M. BENARD JEAN-CLAUDE, MME BENOIST JOCELYNE, MME BEROUNSKY MICHELE, M. BESCOND DANIEL (suppléant M. GAUTIER JEAN-MARC), MME BRETON FRANCOISE, M. BLIN FRANÇOIS, M. BOISNARD ERIC, M. BRETTEVILLE MICHEL, M. BRIARD JOHNNY, M. BROISIN-DOUTAZ BERNARD, M. BUHOT PATRICK, M. BUQUET DANIEL (suppléante AGIS MARIE-JEANNE), M. CAFFIAUX LAURENT, M. CHAMPION BERNARD, M. CHARBONNEAU BENOIT, MME CHARBONNIER MAGGY, M. COOL ETIENNE, M. DAIGREMONT MICHEL, M. DE BOEVER ANTOINE, M. DE LA CROUEE DANIEL, M. DE MENEVAL CHRISTIAN, M. DECOURTY CHRISTIAN, M. DELOZIER JOËL, M. DESCHAMPS CHARLES, M. DESFORGES PHILIPPE, M. DESMONTS JEAN-LOUIS, M. DIVERT JEAN FRANCOIS, M. DORIO BERNARD, M. DUBOIS DENIS, M. DUTOT ALAIN, MME DUTOT DEBORAH, MME ERNOULT STEPHANIE, M. GALLET JEAN-PIERRE, M. GALLIER JEAN-PIERRE, MME GARMOND MARIELLE, M. GASNIER BERNARD, M. GILAS FRANÇOIS, MME GIRARDIN EVELYNE, M. GODEREAUX GILBERT, M. GOUJON DENIS, MME GRENON HUGUETTE, M. GUILLOT ALAIN, MME HAMELIN BRIGITTE, M. HÉNOUILLE GERARD, MME HENRY PATRICIA, M. JAMBU YVES, M. JAMES MARCEL, MME JOUVIN NOËLLE M. JULIEN MICHEL, M. LACOUR CLAUDE, M. LALLIER DIDIER, M. LAUNAY GERARD, MME LE BARBIER EVELYNE, M. LE CHEVALIER WENCESLAS, M. LEBOUCHER BRUNO, M. LECLERC SEBASTIEN, M. LECOMTE JEAN-PIERRE, MME LECOURT CORINNE, M. LEGOUVERNEUR FREDERIC, M. LEMARCHAND XAVIER, M. LEPAGE ROGER, MME LEROY ISABELLE, M. LOUIS GERARD, MME MACREZ EVELINE, M. MAILLE ANTOINE (suppléant M. DAGUIN RICHARD), MME MALHERBE COLETTE, M. MARIE ALAIN, M. MARIE JACKY, M. MARIE SERGE, M. MASTROTOTARO HUBERT, M. MAUDUIT DIDIER, M. MERCIER PAUL, M. MESLON PHILIPPE, M. MIGNOT ALAIN, M. MOREL EMMANUEL, M. MORIN JEAN-MARIE, M. PELLERIN DIDIER, M. PERTHUIS JEAN-PIERRE, MME PETIT ALEXANDRA, M. PIETTE JEAN-LOUIS, M. PITARD-BOUET HUBERT, M. POUTEAU DENIS, M. RATEL PHILIPPE, MME REQUIER CLAUDINE, MME RESSENCOURT MICHELE, M. RIGUIDEL JEAN-CLAUDE, MME SADY CATHERINE, M. SAINT MARTIN JEAN-PAUL, M. SALLES JEAN-PAUL, M. SERVY JEAN-LOUIS, M. SOETAERT PHILIPPE, M. SOULBIEU JEAN PAUL, MME STALMANS MARIE-THERESE, M. TERRIER PASCAL, M. TOUGARD SERGE, M. VACHER PHILIPPE, M. VACQUEREL GERARD, MME VERSAVEL LEA, M. VIGAN PHILIPPE, M. VREL JOËL, M. YONNET RENE.

Excusés : MME ANNOOT CHRISTINE (pouvoir à M. AUBRIL BERNARD) ; MME WASSNER GENEVIEVE (pouvoir à MME BENOIST JOCELYNE) ; M. NOYEAU DENIS (pouvoir à M. BALLOT SYLVAIN) ; M. JEHANNE DANIEL (pouvoir à M. DECOURTY CHRISTIAN) ; MME LAMIDEY JOSETTE (pouvoir à M. MERCIER PAUL) ; MME POYNARD ARIANE

(pouvoir à MME BRETON FRANCOISE); MME RAYNAUD ISABELLE ; M. RETOUR SERGE (pouvoir à M. LE CHEVALIER WENCESLAS) ; M. THILLAYE EMMANUEL (pouvoir à M. MARIE SERGE) ; M. CORU MICHEL (pouvoir à M. LALLIER DIDIER) ; MME DROUET MIREILLE (pouvoir à M. GILAS FRANCOIS) ; M. GUILLEMOT PHILIPPE (pouvoir à M. LECLERC SEBASTIEN) ; MME HOULLEMARE SYLVAIN (pouvoir à M. BEAUJAN PATRICK) ; M. GALLET PASCAL ; MME ANGEE FRANCINE (pouvoir à M. BROISIN DOUTAZ BERNARD) ; M. TARGAT DANY (pouvoir à M. SOULBIEU JEAN-PAUL) ; MME MAYMAUD VERONIQUE (pouvoir à M. MARIE JACKY) ; M. ROUGET DANIEL (pouvoir à M. MARIE ALAIN) ; MME BISSON ELISABETH (pouvoir à M. MORIN JEAN-MARIE) ; MME DORLEANS CHRISTIANE (pouvoir à M. GASNIER BERNARD) ; M. DAUFRESNE GILBERT ; MME FROMAGE FRANÇOISE (pouvoir à M. AUNAY MARC) ; M. MOUNIER PIERRE (pouvoir à M. GOUJON DENIS).

Secrétaire de séance : MME ASSIRE MARTINE.

EXERCICE BUDGETAIRE 2016 - COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LIVAROT

Rapporteur : M. Jean-Paul SOULBIEU

Après présentation des résultats,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU les Comptes de Gestion de Monsieur le Receveur ;

VU les résultats de l'exercice budgétaire 2016 ;

SA Commission Finances entendue ;

DECIDE d'arrêter comme suit les Comptes Administratifs 2016.

BUDGET PRINCIPAL

Résultat de fonctionnement 2016	215 915,94 €
Résultat d'investissement 2016	-974 338,16 €
Résultat comptable année 2016	-758 422,22 €

Excédents cumulés au 31 décembre 2016	684 065,75 €
Résultat d'investissement cumulé au 31 décembre 2016	-792 658,76 €
Résultat global hors reports	-108 593,01 €

BA ATELIER RELAIS

Résultat de clôture investissement	61 297,97 €
Résultat de clôture fonctionnement	153 499,09 €
Résultat comptable	214 797,06 €

BA MARPA

Résultat de clôture investissement	40 090,70 €
Résultat de clôture fonctionnement	125 787,37 €
Résultat comptable	165 878,07 €

BA SPANC

Résultat de clôture investissement	5 283,78 €
Résultat de clôture fonctionnement	6 456,73 €
Résultat comptable	11 740,51 €

BA FERVAQUES

Résultat de clôture investissement	-108 198,99 €
Résultat de clôture fonctionnement	-584,37 €
Résultat comptable	-108 783,36 €

BA ZA LIV 2

Résultat de clôture investissement	-38 221,00 €
Résultat de clôture fonctionnement	0,00 €
Résultat comptable	-38 221,00 €

BA ZA LIV

Résultat de clôture investissement	-945 313,76 €
Résultat de clôture fonctionnement	1 001 797,79 €
Résultat comptable	56 484,03 €

BA HOTEL RESTAURANT

Résultat de clôture investissement	0,00 €
Résultat de clôture fonctionnement	0,00 €
Résultat comptable	0,00 €

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés (17 conseillers communautaires n'ont pas pris part au vote dont Monsieur Sébastien LECLERC, ex-Président de la Communauté de Communes du Pays de Livarot).

Pour extrait conforme,
Le Président,



François AUBEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.



